L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 22 OCTOBRE 1885.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Quatrième District

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St-Antoine, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires à partir de onze heures du matin, SAMEDI, le 7ème jour de Novembre, 1885, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, tout-es les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

EDMOND BOURGEOIS—
Taxe de 1884, montant à..... $18 60

Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nlle Orléans dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Constance, Jackson et Pâlier, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 109, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Cons ance sur 120 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telle partie de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où ce dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à lui acquérir quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans extinction, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Avis—On demande une domestique de maison avec de bonnes recommandations. S'adresser Nord Remparts No 55. 18 oct 1f

Un monsieur et sa femme demandent tout de suite deux chambres non meublées non garni et sans pension, dans une localité respectable bornée par les rues Canal, Esplanade, Chartres et Rampart. N'adresser, indiquant situation de la maison et prix, à N. W. T., Bureaux de l'*Abeille*. 20 oct—3f

A LOUER.

A louer.—Grand magasin rue St Louis No 42, et face l'Hôtel Royal. Prix modéré. S'adresser sur les lieux à A. M. MIR. 21 oct—3fMoJD

A louer—LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ No 293 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier. Possession immédiate. S'adresser à E. THÉARD & SONS, 54 rue du Camp. 3c oct 7

A louer—Un premier étage pour messieurs ou une petite famille, au No 181 coin Jackson et Magazine. S'adresser sur les lieux. 18 oct—6f

A louer—Une chambre de devant, bien meublée $15 par mois ; une derrière, $10—Pension si l'on veut; 247 rue Orléans. Références exigées. 18 oct—7f

A louer—Une maison haute, 14 chambres, No 95 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine. Possession 1er novembre. S'adresser à F. A. Bacas, 68 rue Bourbon. 18 oct—6f

A louer—Une ou deux chambres garnies dans une famille française. Prix modérés. Nouveau et bonne de l'Abeille. 18 oct—10f

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept 19

A VENDRE.

A vendre pour cause de changement d'affaires une EPICERIE, bien installée et bien achalandée, située dans un endroit central du 2d District. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 16 oct—7f

A vendre, à la épicerie Guedisami, 224 Chartres, coin Hôpital. Moulins Enterprise, Jackson et Peck. Le gallon, 60 cts ; par dame-jeanne, 55 cts. 15 oct—7f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, rue Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse
Sept—1f

G. P. MALONEY, D. D. S.
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
137 ..UE DU CANAL.....T86
près Baronne.
Service du couvent des dames Ursulines.
Dentier dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Souchand de tous articles de dentiste aux prix américains. 45 oct

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les règles adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes au champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous sommes assurés trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 15 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE-LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage ainsi qui tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et directe de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$ 265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000,.....	25,000
1 Lot de ...	10,000,.....	10,000
2 Lots de ...	6,000,.....	12,000
2 Lots de ...	3,000,.....	6,000
10 Lots de ...	1,000,.....	10,000
20 Lots de ...	500,.....	10,000
100 Lots de ...	200,.....	20,000
200 Lots de ...	100,.....	20,000
500 Lots de ...	50,.....	25,000
1,000 Lots de ...	25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....		$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....		4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....		2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prétendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York en traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de Joseph A. Flanders demandant une monition—No. 15,330.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE, SALUT—

Attendu que Joseph A. Flanders a acheté à une vente publique faite par Washington I. Hodgson, un encanteur dûment autorisé pour cette paroisse, le 21ème jour de mars 1885, à midi, en vertu d'un jugement rendu le 21 juin 1884 et signé le 27ème jour de juin 1884, par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division C de cette Cour, dans le procès en partage intitulé : La Succession de George H. Pearson et portant le numéro 10,835 du Docket de cette Cour, les propriétés ci-après décrites et a fait application à cette Cour pour une monition en annonces, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvée le 10 mars 1870, des Statuts Révisés de la Louisiane,

Sachez par les présentes ET TOUTES LES PERSONNES intéressées dans cette affaire sont citées et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent avoir droit à des titres ou réclamations contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret et l'adjudication de la vente ou de tous autres défauts quelconque, d'avoir à déduire dans les trente jours à partir du jour où cette monition sera insérée pour la première fois dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles les ventes ne seraient pas confirmées, et le droit acquis.

A la dite vente des propriétés ci-après décrites Joseph A. Flanders est devenu acquéreur pour la somme totale de Quinze Mil Six Cents Piastres.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Achetée par Joseph A. Flanders, d'après un acte passé par Antoine A. Hero, Jr., notaire, en date du 5 mai 1885.

Premièrement—Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette localité communément appelée Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas (anciennement Levee), Octavia et Jersey, et désigné comme l'Ilet No. 6 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit ilet mesure plus ou moins deux cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Tchoupitoulas (anciennement Levee), la même façade à la rue Jersey, trois cent soixante-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à l'avenue Peters, de même que sur la rue Octavia.

Secondement—Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Rickerville, borné par les rues Peters, Octavie, Arcadie et Clara ou Forstall, désigné comme le cette ou sur un plan de Adolph Knell, architecte, en date du 18 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, trois-cent deux pieds sept pouces et cinq lignes de façade rue Peters, sur une façade de deux-cent-soixante-six pieds sur les rues Arcadie et Clara.

Nouvellement—Un morceau de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, dans le Sixième District, dans cette partie de la ville communément nommée "Rickerville", borné par les rues Peters, Burke et Peters Avenue, sur la ligne d'une propriété anciennement appartenant à feu François Robert Avart, et désigné comme le carré d'ilet 94 sur un plan de ladite subdivision Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852 ; lequel morceau de terrain mesure, plus ou moins, soixante-deux pieds, trois pouces et trois lignes, rue Peters, trois-cent-huit pieds sept pouces et cinq lignes rue Burke, trois cents pieds avenue Peters et trois cents pieds de profondeur sur la ligne séparant la propriété Avart.

Bureau du greffe
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1885.
Signé: HENRI L. LAZARUS, Juge.
GEO. P. CAZELAR, Dép. Greffier.
Nlle-Orléans, 30 septembre 1885.
Copie conforme :
GEO. P. CAZELAR, Dép. Greffier.
1er oct—1 7 15 22 30.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

P. E. S. Pinckback vs Moses Schwartz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,173—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etaméliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés par les numéros un à onze sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 25 avril 1842, et déposé en l'étude de T. Turcaud, aucienement notaire. Le numéro un forme l'encoignure des rues Camp et Première et a sur vingt-six pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et façade à la rue Première de quatre-vingt-quinze pieds et ayant la même profondeur sur la ligne opposée. Les lots deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun vingt-six pieds de face rue du Camp sur une profondeur chacun de quatre-vingt-quinze pieds entre lignes parallèles.

Les lots cinq et six mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot sept mesure vingt-six pieds de face de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds deux et demi pouces entre lignes parallèles. Les lots huit et neuf étant la ligne de division entre le faubourg Livaudais et Lafayette. Les lots huit, neuf, dix et onze mesurent chacun vingt-six pieds sur une profondeur de la rue Première sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds, ensemble avec l'usage en commun d'une allée avec les autres lots, ouvrant sur la rue Philip.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de P. E. S. Pinckback par acte passé parjevant John Benderanagel, notaire, en date du 29 août 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 115, folio 996.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2,9,16 23 27

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighbor States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

No 6 rue South Rampart.
2marAl—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et immense vente, par le shérif civil d'un établissement de tailleur de première classe.

François Guéblé vs. Paul Boissonneau

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,092—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous décrits, le MARDI 27 octobre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Tout le contenu de l'établissement de tailleur, consistant en valeur, mainir, fonds de commerce, installations, marchandises, etc., à l'étage supérieur du No. 137 rue du Canal, conformément à un inventaire déposé à nom bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—16,22 30 nov 5 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seiter vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1er Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre "C" sur un plan de Thomas Jones, ingénieur, en date du 15 nai 1858, déposé en l'Etude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles ; acquis par le feu Graham Levi, de Factors & Traders' Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 15 décembre 1877.

2e Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 15 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1840 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 40 lignes de façade à la rue Union et vingt trois pieds six pouces et six dixièmes de lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trois pieds sept pouces et six dixièmes de pouce sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent cinq pieds dix pouces et sept 50/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au ci-dessus plan, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesurant vers la ligne Carondelet, c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harpod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février de 1877.

3e Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Gentilly, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Prytania, Magazine et Philip, désignés comme lots numéros 1, 2, 3 Washington, sur les deux rues et sur un plan de Buisson, voyer, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun, au côté anglais, trente pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles. Quatrième District de cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et forment complétement le reste après avoir retiré des dans lots de la quantité de trente pieds de la rue Prytania sur une même profondeur que les lots numéros deux et trois et face à l'avenue Washington, et désignés comme lots numéros un, deux et trois sur un plan dressé par C. A. Hedin, en date du 4 mars 1876, déposé aux archives de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville ; les lots numéros deux et trois mesurant chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et demi de façade à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt cinq pieds six pouces et demi entre lignes égales, et le lot numéro un mesurant vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Prytania sur une même profondeur que les lots numéros deux et trois et face à l'avenue Washington, et le dit numéro un formant l'encoignure des rues Prytania et Washington et mesure trente pieds de façade sur la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds six pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

4e Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Washington, St. Charles, Quatrième et Prytania, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit et neuf sur un plan fait par et mentionné à l'acte de vente ci-dessous et aussi par acte de vente de Peale et Davis à Adolphe Hamilton passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire et en date du 19 juillet 1881, et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-sept pieds neuf pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro huit forme l'encoignure des rues Prytania et Washington et mesure trente-trois pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade de cent vingt-trois pieds neuf pouces sur la rue de Prytania et mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et avantages et dépendances qui y appartiennent.

Lesquels propriétés ci-dessus décrites que Mlle Clara Maxi Hopson a acquises de Mme Jeanne de la succession de feu J. P. Hagan et als, en vertu d'un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 novembre 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 oct—2,9,16 23,30—3 nov

ANNONCE JUDICIAIRE

Susan Duffy vs. John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je proportion de terre et ses droits de succession, et du jardin de Tivoli, dans la Rue Bienville, entre les rues Carondelet et Dauphine